

Communiqué de presse – embargo : 17 octobre 2017, 10 h 00

Initiative populaire « Sauver des vies en favorisant le don d'organes »

La Jeune Chambre Internationale (JCI) de la Riviera a décidé d'œuvrer afin d'encourager le don d'organes et de tissus au sein de la population. Elle désire contribuer à augmenter le nombre de donneurs potentiels afin de sauver un maximum de vies tout en respectant l'avis de chaque citoyen quant à son choix face à la question du don.

Chaque année environ 100 personnes décèdent faute d'organes disponibles. Ceci équivaut à 2 personnes par semaine. Plus de 1480 personnes sont actuellement en attente d'un organe au sein de notre population. Sachant qu'un seul donneur peut donner 7 organes à maximum 8 récepteurs d'organes et ainsi sauver la vie de plusieurs personnes, nous souhaitons réveiller la conscience du peuple afin qu'il se positionne.

Les 7 membres de la commission initiale du projet, tous issus de la JCI Riviera, ont créé l'association « Initiative pour le don d'organes », qui a pour objectif de lancer une initiative populaire dans le but d'aboutir à un changement de la législation en proposant une modification de l'Article 119a, al. 4 de la Constitution fédérale telle que suit :

Art. 119a, al. 4

⁴ Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus.

Actuellement en Suisse, les personnes qui cèdent leurs organes doivent donc être en possession d'une carte de donneur pour manifester leur désir de transmettre ce don et/ou en avoir discuté en famille.

En théorie, nous sommes donc tous des donneurs potentiels du moment que nous avons exprimé notre accord. Mais lors d'un décès ce sont les familles qui sont consultées et ceci aboutit trop souvent à un refus dans plus de 60% des cas. La raison la plus importante est, que les proches ne sont que rarement informés du désir du défunt.

Augmenter la sécurité du choix de chaque individu

Les modifications que nous souhaitons apporter à cette loi visent à mieux prendre en compte la volonté du défunt. Désormais la loi indiquera que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus potentiels sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant. Le choix des personnes ne souhaitant pas donner leurs organes demeurera ainsi respecté avec une plus grande sécurité en s'indiquant sur un registre officiel et national. Ainsi les proches d'une personne qui s'est opposée au don par l'inscription dans le registre ne seront aucunement contactées par l'hôpital. En cas de don présumé sans enregistrement, le contact avec la famille du donneur sera quand-même établi pour parler de la volonté probable du défunt - mais en partant clairement de la position que le défunt était favorable au don, car il ne s'était pas inscrit dans le registre national au cas dénégatoire.

Le don d'organes et de tissus en Suisse

Avec 14,2 donateurs décédés par million d'habitants par an (en moyenne des années 2012 – 2016), la Suisse en compte deux fois moins que la France, l'Autriche ou l'Italie.

En effet, dans la plupart des pays d'Europe, le consentement présumé a déjà été mis en place et a eu pour répercussion positive une hausse significative des dons en combinaison avec d'autres mesures que la Suisse a mis en place aussi dans le cadre du plan d'action de l'état et des cantons en 2013.

En suisse, sept organes d'origine humaine peuvent être donnés et transplantés : le cœur, les poumons, le foie, les deux reins, l'intestin grêle et le pancréas.

Parmi les tissus pouvant être transplantés, on compte la cornée, la peau et les membranes fœtales, les tissus cardiovasculaires (valves cardiaques et vaisseaux sanguins), les tissus musculosquelettiques comme os, cartilages, tendons et ligaments.

Un don d'organes n'est possible que si le décès du donneur a été constaté par un diagnostic de la mort cérébrale selon les directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM), par deux médecins spécialisés indépendants.

Objectifs et public-cible

Nous souhaitons par le biais de ce projet augmenter significativement le nombre de donateurs d'organes et de tissus en Suisse.

Le but de l'initiative est de changer la loi afin que toute personne qui décède soit naturellement donneuse d'organes à moins de préciser son refus en s'inscrivant sur un registre officiel. C'est le principe du consentement présumé.

Tous les citoyens Suisse en droit de vote seront amenés à se prononcer mais c'est la population toute entière qui est concernée par le don d'organes.

Que se passera-t-il si le peuple vote en faveur du consentement présumé ?

Pratiquement, chacun devra se déterminer librement dès l'âge de 16 ans (ou à l'arrivée en Suisse), dans un délai raisonnable, quant à son statut de donneur. Une base de données sera ainsi créée, facilitant l'administration médicale. Il pourra changer de statut tout au long de sa vie. En l'absence de réponse, le résident est considéré comme donneur présumé.

Des pays comme, l'Autriche, l'Italie, la France, l'Espagne ou la Finlande pratiquent déjà le consentement présumé. Dans ces Etats, les personnes ne souhaitant pas être donneuses d'organes s'annoncent dans un registre centralisé.

Des fonds nécessaires

Ils seront indispensables pour mener à bien cette initiative et serviront à payer les frais liés à son lancement dont notamment les frais postaux, l'infrastructure, la publicité et la communication pour récolter les 100'000 signatures valides.



Jeune Chambre Internationale Riviera
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

Une votation populaire

En septembre 2012, Laurent Favre Conseiller National (commission sécurité sociale et santé publique) a déposé une motion à Berne allant dans le même sens que notre initiative. Le Conseil National a décidé de l'adopter mais le Conseil des Etats l'a ensuite rejetée. La raison principale de ce rejet était leur souhait de vouloir attendre les effets des mesures mises en place dans le cadre du plan d'action de l'état et des cantons. Aujourd'hui ces mesures au niveau hospitalier comme dans la campagne de l'OFSP sont mises en place sans effet majeur sur le taux des donneurs.

Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui c'est au peuple de se prononcer, que cela incitera les gens à en parler et favorisera donc de toute manière à augmenter le nombre de donneurs potentiels, quelle que soit l'issue du vote.

Soutien

Nous avons obtenu le soutien de différents acteurs importants tels que Pierre-Yves Maillard (Conseiller d'Etat du Canton de Vaud) Franz Immer (CEO Swisstransplant), ainsi que tout le comité de fondation de Swisstransplant. Nous travaillons main dans la main avec Swisstransplant pour la mise en place de cette initiative.

Chancellerie

Notre initiative a été déposée à la chancellerie et sera publiée officiellement dans la feuille fédérale le 17 octobre prochain. Une conférence de presse se déroulera à Berne à 10h00 le même jour.

Contact pour les questions médias

Mélanie Nicollier | melanie@initiatedondorganes.ch



Jeune Chambre Internationale Riviera
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

Jeune Chambre Internationale Riviera

La **Jeune chambre internationale** (JCI) est une fédération mondiale de jeunes citoyens, âgés de 18 à 40 ans. Active dans plus de 100 pays et sur les 5 continents, elle comprend 6 000 chambres locales et plus de 200 000 membres.

Sa vision est d'être le principal réseau mondial de jeunes citoyens actifs.

Sa mission est d'offrir des opportunités de développement aux jeunes en leur donnant la capacité de créer des changements positifs.

La Suisse compte 70 organisations locales de membres (OLM) réparties dans tout le pays.

La Jeune Chambre Internationale de la Riviera, initiatrice du projet en faveur du don d'organes, est l'une des OLM les plus dynamiques de Suisse. Elle est une organisation à but non lucratif, indépendante sur le plan politique et religieux. www.jciriviera.ch

Elle compte 36 membres actifs âgés de 18 à 40 ans, qui sont des cadres dirigeants créatifs, courageux et ouverts, prêts à développer de nouvelles compétences de par leur engagement actif au sein de la JCI.

Chaque année le président fraîchement élu élabore un projet dans le domaine de son choix (social, sportif, culturel, économique...) et ce sont tous les membres de l'OLM qui travaillent à sa mise en place.

En 2017, la présidente de la JCI Riviera, Anne-Céline Jost a décidé de mettre en valeur le sujet du don d'organes. Elle a donc, selon la procédure propre à cette OLM, constitué une commission initiale de 8 membres qui évolue continuellement et c'est son président, Julien Cattin, qui a eu l'idée de mettre en place une initiative populaire sur le consentement présumé.

Le comité d'initiative est composé de 7 membres, tous actifs au sein de la JCI Riviera. Ils ont créé le 8 mai 2017 à Vevey, l'association « Initiative pour le don d'organes » afin de mener à bien ce projet.